

## Assemblée Générale du Gros Juillet Deux-décembre Vingt-et-un.

- Compétition interne : finalistes groupe premier : Luc et David ; groupe consolante : Ludovic et Erwan  
Vainqueurs : Luc et Ludovic

- Réunion : membres présents : Gilles Desgranges, deuse Renillet, Anthony, Ludovic, Benoit, Pascal, Dandy, deuse Pêche, Stéphane, Paolo, Sullivan, Fabien.

~ Preambule du Président : Hommages à Jean Beyer †, membre fondateur du club, Jacques Lecretin † ancien champion du monde.

~ Activité : Quatre membres en plus en donnée brute dans l'effectif par rapport à 2019/20.

Résultats sportifs : prestation écautée par le Sav-Cor 2 mais de bons résultats à prolonger pour la saison prochaine.

Actions : Stages de Ludovic, Benoit et Erwan, 614 journées scolaires avec les quatre classes de CM1 et CM2 de la commune.



Chocolats de Noël : Deux-Cents Nonante-Crois Euros de bénéfice pour le club contre  
Cent-Soixante-Crois en 2019

Contraintes : Maume ne pourra nous intégrer dans son emploi du temps en Deux-Mille-Vingt-Crois  
et vingt-deux, Christian Vivet le remplacera.

Bilan : Finances : Les comptes font apparaître un bénéfice de mille-Crois Cent Vingt Sept Euros  
et Septante-neuf centimes. L'entraîneur a coûté moins cher du fait des confinements,  
les manifestations ont coûté moins mais rapporté moins aussi (Tarot...), nous avons  
acquis une belle table neuve, les interventions et apports des sponsors ont été  
plus importants.

Tarifs pour les saisons à venir :

- Pour les joueurs déjà inscrits en 2020/21 : compensation des cotisations fédératives.  
Les adhérents ne payeront qu'un cinquième de la cotisation de la fédération  
2021/22 s'ils se réinscrivent.  
Les adhérents se verront rembourser quatre cinquièmes de la cotisation de la  
fédération 2020/21 s'ils ne se réinscrivent pas en 2021/22.  
La cotisation de vingt Euros pour le Pcm reste due et non remboursable.  
La ligue permettra pour 2021/22 une baisse de moitié des frais de licence.
- Pour les nouveaux adhérents en 2021/22 : compensation des cotisations fédératives  
La ligue permettra pour 2021/22 une baisse de moitié des frais de licence tra-  
ditionnelles.  
La cotisation Pcm reste à vingt Euros.  
Le tarif baisse globalement donc cette année 2021/22 mais reprendra son cours  
"normal" l'année suivante.

Changement d'un membre du bureau.

En l'occurrence, le Président remet son mandat aux élections. Sans volontaire pour se faire élire  
à sa place, il se propose de renouveler son mandat pour trois ans, à charge pour nous  
de lui trouver un candidat successeur à cette issue, même s'il acceptera alors de  
conserver une fonction au bureau... mais pas de Président ! 28 ans à ce poste fris-  
sent par l'usage.  
Rédu à l'unanimité jusqu'en Deux-Mille-Vingt-Quatre donc.

Informations diverses.

Convention Super U : Deuxième période du vingt-trois Août au onze Septembre pour des tickets  
d'achat à partir de 70,01€ qui vous permettent une réduction de votre  
cotisation 2021/22.  
Attention : deux tickets de 70,01€ valent deux tickets, un de 140,02€ ne vaut  
qu'un ticket ! Quatre tickets par licencié au maximum, si vous en  
avez plus, distribuez-les aux autres.

Jôle associatif : la nouvelle construction aura cinq-cents mètres carrés exploitables en sport  
(contre cent pour l'annexe). L'annexe deviendra salle de rangement.  
Il nous faudra prévoir environ six mois sans entraînement au stade  
durant les travaux.  
Appel d'offre pour l'architecture en septembre, coût 20k€, deux à deux ans et demi.  
La communauté de communes prendra ensuite en charge le bâtiment actuel.

Entraîneur : Christian Vivet succédera à Maume. Cours jeunes le mercredi de 18h15 à 19h45  
Cours adultes à la suite une semaine sur deux.



Choix d'équipe D2 ou D3 : les joueurs restant ont choisi la D3.

Actions: forum des associations : 10<sup>h</sup>/17<sup>h</sup> pour le public le quatre septembre prochain.  
Proposition de démonstration avec Stéphane et Paolo vers onze heures.

Réunion de rentrée: la veille pour composer les équipes et procéder aux inscriptions.